

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal 1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga Cheffe du DETEC

Réponse par voie électronique : netzplanung@astra.admin.ch

Lausanne, le 6 avril 2022

Procédure de consultation fédérale – Projet relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024–2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, au crédit d'engagement et à l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions pour la consultation précitée et vous informons que le dossier y relatif a été soumis pour avis auprès des autorités vaudoises concernées par cette question.

Le Canton de Vaud approuve l'étape PRODES 2023 mise en consultation. Il reconnaît les besoins d'entretien et d'exploitation des routes nationales dont certains sont en cours dans le canton. Conformément à ce qui était déjà attendu lors de la consultation précédente, aucune infrastructure d'augmentation de capacité dans le canton ne figure dans cette étape d'aménagement 2023.

Concernant le programme PRODES, le Canton de Vaud approuve globalement les grandes lignes du projet pour ce qui concerne les projets d'augmentation de capacité des routes nationales sur son territoire, moyennant la prise en compte des remarques suivantes :

- Il prend acte du retrait de l'augmentation de capacité du tronçon Vennes-La Veyre de la N9, du PRODES des routes nationales, sous réserve qu'en compensation, le Conseil Fédéral inscrive le développement de l'offre ferroviaire parallèle sur les axes Lausanne-Berne et Lausanne-Valais dans le PRODES ferroviaire qui est en cours de révision. Ce développement permettra non seulement de répondre aux besoins de mobilité croissants sur ces liaisons, mais participera aussi à atteindre les objectifs climatiques ambitieux que se sont fixés la Confédération et le Canton de Vaud.
- D'une manière générale et dans l'attente des projets d'augmentation de capacité des autoroutes vaudoises qui sont programmés, le Canton soutient le recours à l'activation des bandes d'arrêt d'urgence là où cela est nécessaire.



- Il demande en particulier que l'activation des bandes d'arrêt d'urgence prévue entre Vennes et Belmont, qui est en cours de procédure, soit impérativement réalisée, car nécessaire à la fonction de reprise du trafic d'agglomération. Cette reprise de trafic conditionne en effet la mise en œuvre des mesures de développement des transports publics, des itinéraires mobilité douce et des requalifications routières du projet d'agglomération Lausanne-Morges favorablement évalué par la Confédération.
- Enfin, le Canton estime que les objectifs climatiques devront être davantage pris en compte dans le futur. Lors de la prochaine consultation sur le PRODES des routes nationales, il examinera le programme soumis à l'aune du Plan climat Cantonal de 2^e génération qui est en cours d'élaboration.

En espérant que vous saurez prendre en compte les attentes exprimées pour le Canton de Vaud, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER

Nuria Gorrite

Aurélien Buffat

Annexe

 Questionnaire concernant le projet mis en consultation relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024–2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, au crédit d'engagement et à l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales

Copies

- OAE
- DGMR